

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

Commission Consultative Paritaire Départementale

Élection du 30 juin 2025

Nom liste:

TITULAIRES	SUPPLÉANT(E)S
M / Mme	M / Mme
Qualité : M / Mme	Qualité : M / Mme
Qualité : • M / Mme Qualité :	Qualité : • M / Mme Qualité
• M / Mme	• M / Mme
Qualité	Qualité :

Conformément à l'arrêté n°2025-158 relatif à l'élection des représentants des assistants maternels et assistants familiaux à la CCPD du 30 juin 2025, chaque liste doit être accompagnée de :

- > une déclaration de candidature individuelle signée par chaque candidat (titulaire et suppléant)
- > une copie de l'agrément en cours de validité pour chaque candidat
- > la profession de foi de la liste